EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

8.1 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER MIS À JOUR LE 1er octobre 2026

ADEUS
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Strasbourg.eu
eurométropole

LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

■ Naturel

- Forêt

A7 Forêt de protection

- Eau

A4 Servitude de passage permattant l'exécution des travaux de l'exploitation, l'entretient des ouvrages

AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée

AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée

- Réserve naturelle

AC3 Réserve naturelle

■ Culturel

- Monument historique

AC1 Périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits

- Monument naturel et site

AC2 Site classé et inscrit

AC4 Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

■ Energie

- Electricité

I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité

I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne souterraine d'électricité

- Chaleur

I9 Canalisation de transport et de distribution de chaleur

■ Eaux et assainissement

AS Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

■ Communication

- Cours d'eau

EL3 Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux

EL3 Servitude relative au libre passage (3,25 m) destiné à assurer le service de la navigation, l'exercice du droit de pêche par l'Etat et la surveillance

- Voie ferrée et aérotrain

T1 Servitude relative au chemin de fer
Servitude de visibilité sur les voies publiques

EL7 Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales

EL11 Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération

- Télécommunication

PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posée en domaine public

PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posée en domaine privée

SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE

- Cimetière

Int1 Servitude relative aux cimetières

- Sécurité publique

PM1 Les PPRi sont annexés directement au PLUi, et ne sont pas représentés sur les plans des SUP

PM1 bis Servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin

PM1 bis Servitude en zone submersible, surface submersible, servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage et de dépôt

PM1 bis Zone de protection contre les inondations du Rhin, servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage de dépôt, d'appui et de protection des digues

PM2 Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publiques

PM3 Plan de prévention des risques technologiques : interdiction stricte (périmètre de l'autorisation d'exploitation)

Indications :
- certaines SUP sont représentées au 1/25000ème pour des raisons de restriction de diffusion
- certaines SUP sont traitées sur d'autres plans (ex. les PM1, les PPRi sont annexés directement au PLUi), ainsi ces plans ne représentent pas toutes les SUP

11,70m
3.25 m
100 m
500 m
500 m
ROUTE METROPOLITAINE 83
ROUTE METROPOLITAINE 422
ROUTE METROPOLITAINE 422
ROUTE METROPOLITAINE 422